

Rentrée 2004 au lycée Mousseron : une régression sans précédent

Consternant !

Alors qu'on nous a rebattu les oreilles avec la baisse démographique pour justifier les suppressions de postes et de structures, chacun de nous a tressailli devant les effectifs de nos classes : 4 secondes à plus de 30 élèves dont une à 35; 10 premières et terminales à 30 et au-delà, SMS d'adaptation comprises ! Des années que l'on n'avait pas vu ça à Mousseron...quelle régression !

Les conditions de travail de chacun en pâtiront. Certains d'entre nous auront cette année, pour le même nombre de classes que l'an dernier, plus de 40 élèves supplémentaires ! Non seulement nous allons crouler sous les piles de copies, mais, en plus, nous risquons de voir le climat de classe, somme toute assez serein de ces dernières années, se détériorer sérieusement. En outre, il va de soi qu'on ne travaille pas aussi efficacement avec 35 élèves qu'avec 26 et que toute tentative d'individualisation devient impensable.

« *Il faudra s'interroger sur les résultats aux examens* », lançait M. le Proviseur lors de la prérentrée en commentant les résultats du bac 2004 (50% en moyenne dans les séries générales et technologiques)... Certes, il aura à s'interroger sérieusement car nous refusons de nous laisser culpabiliser. Dans un établissement comme le nôtre, caractérisé par la stabilité des équipes pédagogiques (qui ont largement fait leurs preuves, cf. les résultats au bac des années antérieures), à moins de penser que plus on a d'expérience, moins on est efficace, c'est sur la politique menée, sur les orientations par défaut et une structure pédagogique aberrante, c'est sur les choix mêmes de l'équipe de direction qui applique sans état d'âme aucun la politique d'austérité orchestrée par le ministère et le rectorat qu'il convient de s'interroger.

Ce n'est certes pas la politique du gouvernement qui risque d'améliorer la situation : des suppressions de postes sont programmées par milliers cette année encore et sur la base du rapport Thélot, on nous concocte une nouvelle loi d'orientation sur l'éducation pour 2005. Le printemps sera chaud qui s'apprête à accorder la possibilité aux chefs d'établissement de donner leur avis sur la nomination des personnels dans les établissements difficiles, qui s'apprête à accroître l'autonomie, la « marge de manœuvre financière et pédagogique » des établissements, qui entend modifier et augmenter de 4 à 8 heures les services hebdomadaires des enseignants et rend possible la fermeture des établissements victimes d'une trop forte ségrégation...

Les échos de la rentrée

La guerre des chefs

Le tout nouveau Proviseur de Kastler, M. Marchant (ça ne s'invente pas !), aime à comparer les professeurs à des chefs d'entreprise et à se présenter comme « le chef des patrons ». Seillière de province, il entend manager le lycée, et n'a pas manqué lors de la prérentrée de souligner les atouts du lycée Kastler : un établissement attrayant et de beaux résultats au bac (à la différence de Mousseron). Cette déclaration n'est pas sans faire écho à celle de M. Bouzereau qui compte sur l'arrivée d'un « petit nouveau » dans le lycée voisin pour redorer notre blason. L'humeur belliqueuse de notre chef d'établissement laisse pantois ; c'est qu'on aimerait nous entraîner dans une logique de concurrence, comme si nous nous disputions une clientèle !

Qu'ils cannibalisent donc sans nous : nous ne serons ni les sergents recruteurs, ni les hommes de troupe de leur guerre froide... Tous personnels d'un même service public !

Le fait du prince (1)

N'est pas Professeur principal ou coordonnateur qui veut !

On s'étonne de ce que certains, qui pourtant avaient méthodiquement coché la case prévue à cet effet (il s'agit de la case « oui ») sur leur fiche de vœux, n'aient pas eu droit d'occuper les fonctions ô combien jouissives de P.P et coordonnateur.

Certains incrédules avanceront l'argument du « faut qu'ça tourne »...de fait, ça tourne, vu que, pour combler les places vacantes, on a réquisitionné quelques collègues qui, eux, avaient pris soin de cocher, tout aussi méticuleusement, la case « non ».

Le fait du prince (2)

En fin d'année scolaire, harassés par le rythme trépidant des mois précédents, débordés de boulot, préparant activement les oraux, attendant fébrilement nos copies de bac, nous avons, comme toujours, accepté de nous réunir et de plancher studieusement sur la répartition de service. Et l'on ne compte pas son temps lorsqu'il faut veiller à équilibrer les services de chacun, à ménager les vœux de tous, à contenter au mieux l'équipe !

Et pendant que nous profitons des mille et un insectes qui grouillent sur le sable chaud et que nous maculions de taches de crème solaire un folio passablement écorné, certains se penchaient par ailleurs sur nos répartitions... et pour la première fois dans les annales du lycée, des équipes découvrirent avec stupeur lors de la prérentrée que le service figurant sur leur emploi du temps (répartition et vœux) avait changé...

Corvéables à merci

Non content d'imposer à certains collègues un service sur 2 établissements qui suppose un contre-la-montre incessant et des conditions de travail exécrables, il arrive qu'en sus, on leur impose...des heures supplémentaires ! Solidaires comme toujours, les équipes de direction de ces établissements, qui n'hésitent pas à travailler de concert dans de tels cas, vont même jusqu'à octroyer aux collègues des journées de 8 heures, 4 ici, 4 là-bas, et pause casse-croûte dans la voiture ! Il arrive même qu'on exige de vous le don d'ubiquité puisque vous devez accueillir au même créneau 2 classes différentes dans 2 établissements différents ! Vogue la galère !

Petite cuisine du chef

Prenez 66 élèves confiants qui, après le BEP, optent pour une 1^{ère} d'adaptation. Incorporez-les dans 2 classes, l'une comptant un effectif de 32, l'autre de 34. Ajoutez un zeste de bonne conscience en saupoudrant ici et là 1 à 2 heures de module supplémentaires. Secouez, secouez bien et vous obtenez...le découragement des élèves dès les premiers mois, un suivi individualisé impensable, un échec assuré et pour l'année en cours et pour le bac ! La cuisine du chef d'établissement laisse un goût amer ! Pourtant, aux dires de ses proches collaborateurs, pas d'inquiétude ! la solution est dans le problème, l'ingrédient miracle fera

effet... il s'agit de l'absentéisme... d'ici peu, ces classes d'adaptation aux effectifs inadaptés se trouveront allégées d'elles-mêmes !

L'inégalité des chances

Une recette : au lieu de répartir équitablement le nombre d'élèves dans les classes d'une même série, on peut choisir, comme c'est le cas chez nous, d'entasser le maximum d'élèves d'un côté et de rogner sur les horaires officiels en créant de toutes pièces des classes à « petit » effectif servant de prétexte à la suppression des dédoublements (alors même qu'il n'y a pas de seuil) au mépris des grilles horaires officielles.

Ainsi, on regroupe 33 élèves en TL1 et 1^{ère} S1 pour en laisser 20 en TL2 et 1^{ère} S2.

Même disparité et inégalité des chances dans les trois 1^{ères} STT qui ne sont pas d'adaptation, 29 élèves en STT1, 32 en STT2 et seulement 12 en STT3. Pour justifier ce choix, Monsieur le Proviseur avait baptisé cette dernière « STT pédagogique » (on attend toujours le projet), ce qui permit aussi de cautionner un certain nombre de passages douteux pour remplir la structure...

Horaires flexibles et regroupements sauvages : le pouvoir du décideur

2004-2005 sera l'année du regroupement anti-pédagogique et des horaires flexibles : les langues vivantes, notamment, en feront les frais ! C'est ainsi qu'aucune des 3 terminales S n'a le même horaire en LV1 : ne nous étonnons pas, c'est le Proviseur qui décide.

Une terminale LV2 sur les deux que comptait le TRMD présenté par le proviseur a subrepticement été escamotée pendant les chaleurs estivales : c'est encore le Proviseur qui décide. Et tant pis si les élèves de la classe préparent 3 épreuves différentes !

La 1^{ère} LV2, regroupant des élèves de S, L, STT, SMS, est une classe mouvante, puisque les élèves de SMS n'assisteront qu'à 2 heures sur les 3 que l'enseignant dispensera à l'ensemble de la classe : c'est toujours le Proviseur qui décide.

Dans une classe regroupant les italianisants, on constate, éberlué, que les élèves ne possèdent pas le même manuel : « c'est un problème pédagogique, ce n'est pas **mon** problème », c'est le Proviseur qui précise...

Bref...c'est le Proviseur qui décide !

Du nouveau en 2004 : l'option fantôme

Quoi de mieux pour redynamiser un établissement que la création d'une option attrayante ? Ne lésinons pas sur les moyens lorsque l'avenir de l'établissement est en jeu !

Faisant fi, pour une fois, des petites économies, M. le Proviseur, enthousiaste et un rien prestidigitateur, sort de son chapeau l'option « Math ».

On craignit un temps l'affluence...

Mais rassurons-nous : les effectifs se montent à ce jour à ...1 unique inscrit.

Baisse d'effectif oblige, Mousseron se reconvertissement dans le cours particulier !

Tour de passe-passe

Les agents et les personnels TOS qui ont été transférés aux collectivités territoriales à coup de 49,3 pendant l'été font aussi les frais de la rentrée. A l'atelier, dans les cuisines, au ménage il manque aussi de personnel. Une bonne nouvelle quand même : la création d'un poste en maintenance informatique qui en avait bien besoin. Et pour une fois, il s'agit bien d'un poste, un vrai, pas un contrat précaire sous-payé. Le hic, comme une bonne nouvelle ne vient jamais seule, c'est qu'on en a profité pour supprimer un poste à l'atelier. Et comme un contrat CEC sera en plus supprimé dans les semaines qui viennent, cela ne présage rien de bon pour l'entretien des locaux. Quant à Charline qui travaille à la reprographie, son contrat CEC se termine en novembre, à un an de la retraite...

Un climat délétère

Vous n'êtes pas sans avoir remarqué l'atmosphère pesante dans le bâtiment administratif et dans bien des recoins de l'établissement. Une chape semble plomber l'établissement, un je-ne-sais-quoi je-ne-sais-qui semble indisposer, contrister voire assommer le personnel. Des arrêts liés au découragement et à l'anxiété sont déjà à déplorer...jusqu'où ira-t-on comme ça ?

Pour faire le point :

**HEURE D'INFORMATION SYNDICALE
VENDREDI 10 SEPTEMBRE à 11h
SALLE DES PROFESSEURS**

La participation à l'heure mensuelle d'information syndicale est de droit. Si vous avez cours à ce moment-là, il suffit de signaler votre absence aux élèves ou à la vie scolaire.

**Pour les sections SNES/SUD/FO
R. Adams, A-S Wattel**